

+ COCHIN PORT - ROYAL  
SAINT VINCENT DE PAUL  
+ CORENTIN CELTON  
+ HÔPITAL EUROPÉEN  
GEORGES POMPIDOU  
+ HÔTEL - DIEU  
+ INSTITUT CURIE  
+ INSTITUT MONTSOURIS  
+ NECKER - ENFANTS MALADES  
+ SAINTE ANNE  
+ SAINT JOSEPH

15 RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE  
75270 PARIS CEDEX 06  
www.medecine.univ-paris5.fr

## AFS ET AFSA - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2010/2011

FACULTÉ DE MÉDECINE PARIS DESCARTES  
SERVICE DES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES  
Site Cochin  
24 rue du Faubourg Saint-Jacques - 75014 PARIS  
(Rer : Port-Royal / M° : Saint-Jacques)

Nathalie PEDRON  
Tél. : 01 44.41.22.14  
Fax : 01.44.41.22.04  
[nathalie.pedron@parisdescarte.fr](mailto:nathalie.pedron@parisdescarte.fr)

GALLERNE Jonathan  
Tél. : 01 44.41.22.12  
Fax : 01.44.41.22.04  
[jonathan.gallerne@parisdescartes.fr](mailto:jonathan.gallerne@parisdescartes.fr)

Claudine COUDERC  
Tél. : 01 44.41.22.11  
Fax : 01.44.41.22.04  
[claudine.couderc@parisdescartes.fr](mailto:claudine.couderc@parisdescartes.fr)

**Les dispositions de l'article 12 de l'arrêté du 08 juillet 2008, précisent QU'AUCUNE NOUVELLE INSCRIPTION EN AFS/ AFSA NE POURRA ÊTRE PRISE.**

**Les étudiants engagés en AFS/AFSA ont jusqu'au terme de l'année universitaire 2013-2014 pour valider l'intégralité de leur formation.**

**Seuls les médecins étrangers engagés en AFS durant l'année universitaire 2009/2010, en mesure de justifier au 31 octobre 2010 au plus tard de l'obtention de leur diplôme de spécialiste dans leur pays d'origine (= validation des semestres de formation en France + retour à l'étranger pour valider leur formation) pourront s'inscrire ce même jour au plus tard également en AFSA pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> novembre 2010.**

**Les médecins étrangers engagés en AFSA durant l'année universitaire 2009-2010, auront la possibilité de s'inscrire à une seconde et dernière AFSA au plus tard le 29 octobre 2010.**

### **AFS : Période de réinscription**

Du 02 septembre au 10 novembre 2010, du lundi au vendredi de 9h30 à 15h30.

### **AFSA : Période d'inscription ou de réinscription**

Du 02 septembre au 29 octobre 2010, du lundi au vendredi de 9h30 à 15h30.

## IMPORTANT

**Retrait du dossier sur place. La présence de chaque candidat est exigée lors de l'inscription ; celui-ci doit présenter les documents originaux. Tous les documents en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en français effectuée par un traducteur assermenté.**

## DROITS D'INSCRIPTION AFS / AFSA

- **478.57€** à l'ordre de l'agent comptable de Paris V (dont 4.57€ de frais d'inscription en Médecine préventive)
- **237.00€** si inscriptions multiples à PARIS V

## > AFS

## CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ◆ Etre médecin étranger (**hors U.E, Suisse et principauté d'Andorre**) titulaire d'un diplôme de médecin permettant l'exercice dans le pays d'origine et en cours de formation spécialisée.
- ◆ ne pas être titulaire d'un DIS, d'une AFSP ou d'un DISC.
- ◆ être recruté en qualité de FFI rémunéré (faisant fonction d'interne), soit en surnombre non rémunéré (**limitation à un étudiant en AFS ou en AFSA par service**).
- ◆ ne concerne pas les médecins généralistes.

## TOUTES LES PHOTOCOPIES EXIGÉES DES PIÈCES À PRODUIRE POUR L'INSCRIPTION DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AVEC LES ORIGINAUX ET LES TRADUCTIONS

### Pièces à produire pour la réinscription :

- 1. Un original de l'autorisation d'inscription du coordonnateur, sans celui-ci aucune inscription ne pourra se faire.**
- 2. une autorisation, d'un semestre minimum du Chef de service agréé, visée par le Directeur de l'établissement hospitalier.**
- 3. la photocopie du passeport en cours de validité lors de l'inscription, le visa doit être de type D, « Long séjour étudiant ».**
- 4. la photocopie du diplôme de médecin. Vous devez aussi présenter l'original. Celui-ci doit être traduit par un traducteur assermenté.**
- 5. une attestation de votre ambassade certifiant que le diplôme de médecin** dont vous êtes titulaire permet l'exercice de la médecine dans votre pays d'origine. Toutefois, les médecins réfugiés politiques ou apatrides produiront le document officiel leur reconnaissant ce statut; l'examen de leur diplôme et sa capacité à permettre l'exercice de la médecine dans le pays d'origine sera alors examiné, au cas par cas, avec les autorités de tutelle françaises (Ministère de L'Enseignement Supérieur et/ ou Ministère de la Santé).
- 6. une attestation de connaissance de la langue française** délivrée par les services culturels de l'ambassade de France dans votre pays.
- 7. un relevé des études de spécialités** déjà effectuées.
- 8. une lettre du responsable de l'établissement** dans lequel le candidat effectue ses études de spécialité précisant les objectifs pédagogiques qu'il devra atteindre durant sa formation en France et attestant que cette dernière sera validée dans le cadre de la spécialisation qu'il prépare.
- 9. l'attestation qu'il est informé d'une part,** que les postes qui peuvent lui être proposés dans les services formateurs peuvent ne pas donner lieu à rémunération, **et d'autre part** que l'attestation de formation spécialisée ne lui ouvrira pas droit à l'exercice de la spécialité en France (imprimé fourni avec le dossier d'inscription).
- 10. une validation ou non validation de stage.**
- 11. 4 enveloppes affranchies au tarif en cours, à vos nom et adresse.**

## FORMATION

La durée est comprise **entre deux et quatre semestres.**

Les semestres que les candidats doivent effectuer sont fixés en fonction des études qu'ils ont accomplies antérieurement, en accord avec l'enseignant coordonnateur du DES ou du DESC correspondant. **Un semestre non validé ne peut être recommencé qu'une fois.**

Les semestres AFS et AFSA doivent être accomplis, sauf dérogation dûment justifiée, de façon consécutive. En ce qui concerne l'AFSA, ils peuvent l'être au titre de deux années différentes si l'intéressé ne commence pas son premier semestre au 1<sup>er</sup> novembre mais au 1<sup>er</sup> mai. Dans ce cas, il devra payer deux fois les droits d'inscription.

Ces dates d'affectation (1<sup>er</sup> novembre ou 1<sup>er</sup> mai) sont impératives pour les AFS et AFSA, puisque les étudiants inscrits dans ces diplômes, viennent prendre rang, parmi ceux qui sont affectés par la DRASS en qualité de « faisant fonction d'interne » aux dates considérées.

Les candidats peuvent être recrutés soit en qualité de « faisant fonction d'interne » sur un emploi resté vacant à l'issue du choix des internes titulaires et des résidents, soit en surnombre non rémunéré.

## > AFSA

### CONDITIONS DE CANDIDATURE

Ce diplôme est ouvert aux médecins étrangers hors U.E, déjà spécialisés et désireux de compléter leur formation, à l'exception de ceux qui ont déjà postulé ou obtenu plus d'une autre AFSA et de ceux qui sont titulaires d'une attestation de formation spécialisée partielle ou d'un DIS. Ces derniers doivent avoir exercé leur spécialité au moins 3 ans dans le pays d'origine avant de pouvoir postuler pour une AFSA.

### TOUTES LES PHOTOCOPIES EXIGÉES DES PIÈCES À PRODUIRE POUR L'INSCRIPTION DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AVEC LES ORIGINAUX ET LES TRADUCTIONS

#### Pièces à produire dans le dossier d'inscription :

1. **une autorisation d'inscription du coordonnateur.**
2. **une autorisation du Chef de service agréé, mentionnant la durée du stage, visée par le Directeur de l'établissement hospitalier.**
3. la photocopie du passeport en cours de validité lors de l'inscription, **le visa doit être de type D, « Long séjour étudiant »** (décret n°2000.1277 du 26/12/2000).
4. **la photocopie du diplôme de médecin et de médecin spécialiste. Vous devez aussi présenter les originaux qui doivent être traduits par un traducteur assermenté.**
5. **une attestation de votre ambassade certifiant que le diplôme de médecin spécialiste** dont vous êtes titulaire permet l'exercice de la spécialité dans votre pays d'origine. Toutefois, les médecins réfugiés politiques ou apatrides produiront le document officiel leur reconnaissant ce statut ; l'examen de leur diplôme et de leur capacité à l'exercice de la médecine dans le pays d'origine sera alors examiné, au cas par cas, avec les autorités de tutelle françaises (Ministère de l'Enseignement Supérieur et/ou Ministère de la Santé).
6. **une attestation de connaissance de la langue française** délivrée par les services culturels de l'ambassade de France dans votre pays.
7. **une demande écrite du postulant** précisant les objectifs de formation qu'il poursuit et leurs motifs.
8. **l'attestation qu'il est informé d'une part**, que les postes qui peuvent lui être proposés dans les services formateurs peuvent ne pas donner lieu à rémunération, **et d'autre part** que l'attestation de formation spécialisée approfondie ne lui ouvrira pas droit à l'exercice de la spécialité en France (imprimé fourni avec le dossier d'inscription).
9. **un relevé d'exercice de la spécialité dans le pays d'origine**, d'au moins trois années, pour les candidats titulaires d'un DIS.
10. **4 enveloppes affranchies au tarif en cours, à vos nom et adresse.**
11. **2 photos de face, tête nue** (1 seule en cas de réinscription).

### FORMATION

La durée est comprise **entre un et deux semestres. (Un semestre non validé ne peut être recommencé qu'une fois)**

Les enseignements sont fixés en accord avec le coordonnateur.

Les stages sont effectués dans les services formateurs des DES ou des DESC, du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011.

## DISCIPLINE FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

SPECIALITES	ADRESSES DES COORDONNATEURS
<p><b>Anatomie et Cytologie Pathologiques</b> (Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin)</p>	<p><b>Mr le Professeur Patrick BRUNEVAL</b> H.E.G.P. 20, rue Leblanc 75908 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01.56.09.38.86 Fax : 01.56.09.38.89</p>
<p><b>Andrologie</b> (Faculté de Médecine Paris Descartes -Site Cochin)</p>	<p><b>Mr le Professeur Nicolas THIOUNN</b> Hôpital Européen Georges Pompidou 20, rue Leblanc 75908 PARIS cedex 15 Tél. : 01.56.09.54.48 <a href="mailto:nicolas.thiounn@egp.aphp.fr">nicolas.thiounn@egp.aphp.fr</a></p>
<p><b>Endocrinologie et Métabolismes</b> (Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin)</p>	<p><b>Mr le Professeur Xavier BERTAGNA</b> Hôpital Cochin 27 rue du Faubourg Saint Jacques 75014-PARIS Secrétariat : BLIQUE Carole Tél. : 01.44.4123.65 Fax : 01.44.21.23.68</p>
<p><b>Médecine d'urgence</b> Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin en cohabitation avec la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie</p>	<p><b>Mr. le Professeur Pierre CARLI</b> Hôpital Necker – SAMU 149, rue de Sèvres - 75015 Paris Tél. : 01.44.49.24.92 Fax : 01.44.49.23.35</p>
<p><b>Médecine Physique et de Réadaptation</b> (Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin)</p>	<p><b>Mr le Professeur Serge POIRAUDEAU</b> Hôpital Cochin 27, rue du Faubourg Saint-Jacques 75674 PARIS CEDEX 14 Tél. : 01.58.41.27.38 Fax : 01.58.41.25.45</p>

<p><b>Médecine vasculaire</b> (Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin)</p>	<p><b>Mr le Professeur Michel AZIZI</b> Hôpital Européen Georges POMPIDOU 20, rue Leblanc - 75015 PARIS Tél. : 01.56.09.29.12 Fax : 01.56.09.29.29 <a href="mailto:michel.azizi@egp.aphp.fr">michel.azizi@egp.aphp.fr</a></p>
<p><b>Oncologie Médicale</b> (Faculté de Médecine <b>Paris Descartes</b> - Site Cochin)  AFS</p>	<p><b>Mr le Professeur GOLDWASSER</b> Hôpital Cochin - Service oncologie médicale Pavillon Lavoisier 27 rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS Tél. : 01 58 41 17 46 Fax : 01 58 41 17 47</p>
<p><b>Chirurgie Thoracique et Cardio-Vasculaire</b> (Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin)</p>	<p><b>Mr le Professeur Marc RIQUET</b> H.E.G.P. 20, rue Leblanc 75908 PARIS CEDEX 15 Tél. : 01.56.09.34.51 Fax : 01.56.09.33.80</p>
<p><b>Chirurgie viscérale et digestive</b> (Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin)</p>	<p><b>Mr le Professeur Bertrand DOUSSET</b> <b><u>POUR LES AFSA SEULEMENT</u></b> Hôpital Cochin 27, rue du Faubourg Saint Jacques 75674 PARIS CEDEX 14 Tél. : 01.58.41.17.15 Fax : 01.43.26.56.78 Secrétariat : fermé le mercredi <a href="mailto:bertrand.dousset@cch.aphp.fr">bertrand.dousset@cch.aphp.fr</a></p>
<p><b>Neurochirurgie</b> (Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin)</p>	<p><b>Mr le Professeur Bertrand DEVAUX</b> Centre hospitalier Ste-Anne 1, rue Cabanis 75674 PARIS CEDEX 14 Secrétariat : Mme DA SILVA Tél. : 01.45 65 82 58 Fax : 01.45.65.74.28</p>

<p><b>Gynécologie Obstétrique</b> (Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin)</p>	<p><b>Mr le Professeur François GOFFINET</b> Maternité Port-Royal 123, boulevard Port-Royal 75014 PARIS Tél. : 01.58.41.20.69 Fax : 01.58.41.21.05</p>
<p><b>Médecine du Travail</b> 1<sup>ère</sup> année (Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin) 2<sup>e</sup> année (Faculté de Médecine Paris Descartes - Site Cochin)</p>	<p><b>Mr le Professeur Dominique CHOUDAT</b> Département de Médecine du travail Faculté de Médecine Cochin Port-Royal Secrétariat Mme MONTUIRE Dominique 24, rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS Tél. : 01.44.41.25.92 Fax : 01.44.41.25.90</p>
<p><b>Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent</b> (Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin)</p> <p>(N'existe qu'en AFSA )</p>	<p><b>Mr le Professeur Bernard GOLSE</b> Unité de Pédo-Psychiatrie Hôpital Saint-Vincent de Paul 74, avenue Denfert-Rochereau 75674 PARIS CEDEX 14 Tél. : 01.44.49.46.74 b.golse@svp.ap-hop-paris.fr</p>
<p><b>Cytogénétique humaine</b> (Faculté de Médecine Paris Descartes – Site Cochin)</p>	<p><b>Mr le Professeur VEKEMANS</b> Hôpital Necker Enfants Malades Service Histo-Embryologie et Cytogénétique 149 rue de Sèvre – 75743 Paris Cedex 15 Tél. : 01.44.49.49.81/82 Fax : 01.44.49.04.17 <a href="mailto:vekemansi@necker.fr">vekemansi@necker.fr</a></p>